

COUR
DU QUÉBEC



Faits saillants

2020
2021

Table des matières

- 3 [Message de la juge en chef](#)
- 4 [Organigramme de la Cour du Québec](#)
- 6 [Nouveaux juges et juges de paix magistrats](#)
- 7 [Juges retraités](#)
- 7 [Juges suppléants](#)
- 8 [Technologies](#)
- 9 [La pandémie: une occasion saisie par la communauté juridique pour mettre en lumière sa capacité de mobilisation et d'adaptation](#)
- 10 [Matière civile](#)
- 12 [Matières relatives à la jeunesse](#)
- 13 [Matière criminelle](#)
- 15 [Justice en milieu autochtone](#)
- 15 [Incendie au palais de justice de Roberval](#)
- 16 [Communications](#)
- 17 [Perfectionnement](#)
- 18 [Enseignement par plusieurs collègues](#)
- 19 [Ententes avec les universités](#)
- 19 [Rayonnement](#)
- 22 [Nouveaux juges et juges de paix magistrats et collègues retraités](#)
- 39 [Juges décédés](#)

Message de la juge en chef

Les faits saillants de la Cour du Québec, pour les années 2020 et 2021, reprennent quelques-uns des chantiers et activités ayant occupé notre institution pendant cette période... outre la gestion des nombreuses conséquences de la crise pandémique.



Ce bilan vise à mieux faire connaître ces nombreux projets menés dans toutes les chambres de la Cour du Québec: la Chambre civile, la Chambre criminelle et pénale et la Chambre de la jeunesse. Il est souvent complété par la documentation accessible à partir des hyperliens insérés dans ce document.

Nous saisissons aussi l'occasion pour présenter les 32 juges et juges de paix magistrats nommés, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, par un aperçu de leur parcours professionnel. Des collègues au cheminement impressionnant et diversifié qui succèdent à des juges d'expérience qui ont pris leur retraite, plusieurs choisissant toutefois de maintenir leur engagement à la Cour en tant que suppléants.

Ces deux années «hors norme» ont mis en lumière notre capacité d'adaptation institutionnelle, professionnelle et personnelle pour maintenir la qualité des services rendus aux justiciables. La «distanciation» a été l'un des mots d'ordre dans nos vies au cours des derniers mois. Paradoxalement, dès le début de la pandémie, cette consigne s'est traduite dans notre communauté juridique par un rapprochement unique entre nos institutions: tribunaux, ministères, services judiciaires, barreaux, associations et organismes.

J'exprime ici ma vive reconnaissance à tous les juges, juges de paix magistrats et juges suppléants de la Cour du Québec pour leur ténacité, leur dévouement, leur générosité et leur souplesse, en saluant l'excellente collaboration des membres de la communauté juridique qui a permis de «tenir le fort», et beaucoup plus, alors que la tempête sévissait.

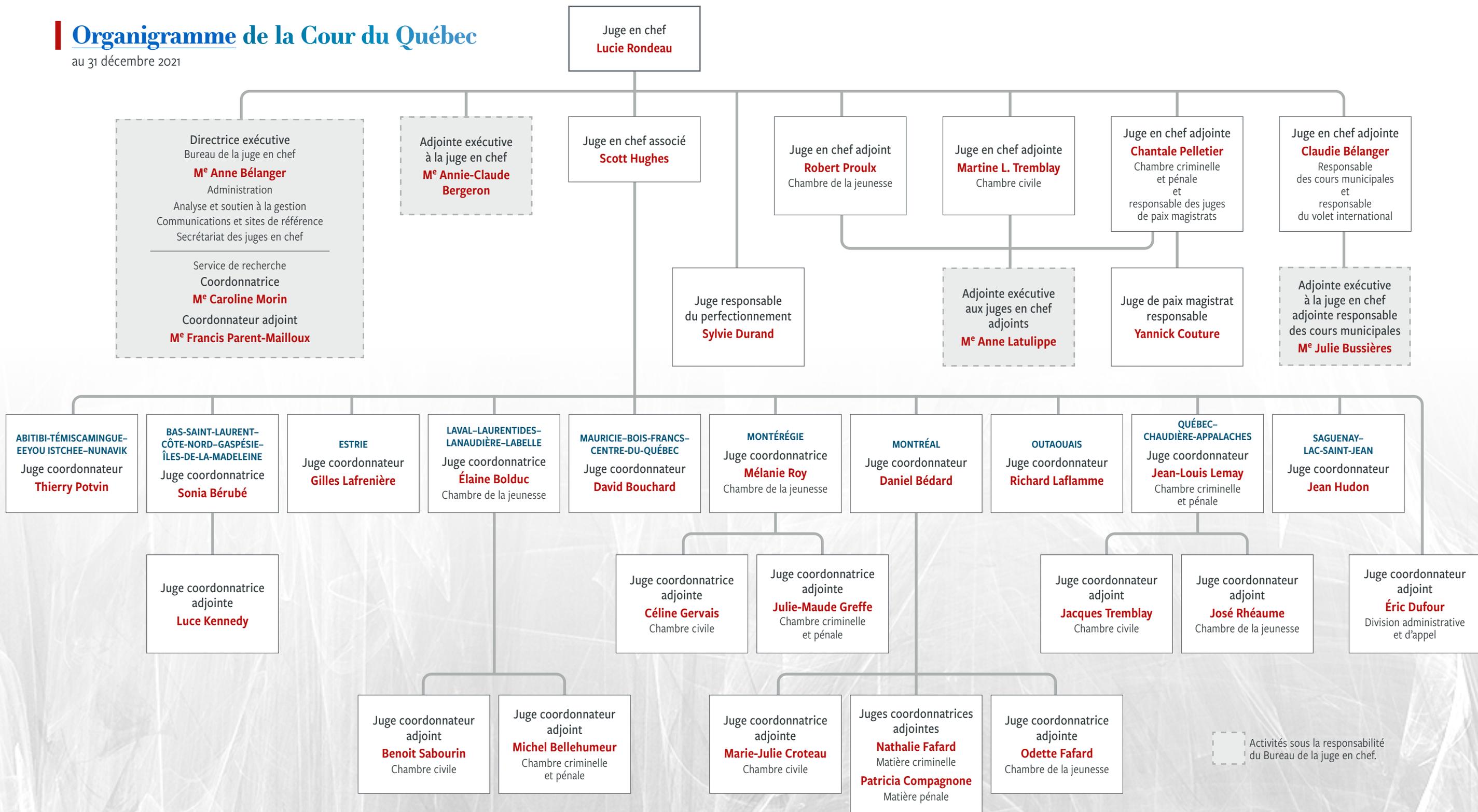
Chapeau!

LUCIE RONDEAU

Juge en chef de la Cour du Québec

Organigramme de la Cour du Québec

au 31 décembre 2021



1
juge
en chef

1
juge
en chef
associé

4
juges
en chef
adjoints

308
juges
de la
Cour du Québec

39
juges
de paix
magistrats

10
juges
coordonnateurs

12
juges
coordonnateurs
adjoints

1
juge
responsable des
juges de paix
magistrats

1
juge
responsable du
perfectionnement

Depuis le 5 juin 2020, la Cour du Québec est composée de 308 juges. En effet, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* a alors été modifiée pour ajouter deux postes, dont les lieux de résidence ont été fixés à Amos et Val-d'Or. Le ministère de la Justice du Québec a ainsi accueilli positivement la demande de la Cour du Québec afin de mieux répondre aux besoins des communautés autochtones du Nord.

La juge en chef

Mme Lucie Rondeau

La juge en chef adjointe
responsable des cours municipales

Mme Claudie Bélanger

Le juge en chef adjoint
à la Chambre de la jeunesse

M. Robert Proulx



Le juge en chef associé
M. Scott Hughes

La juge en chef adjointe
à la Chambre civile

Mme Martine L. Tremblay

La juge en chef adjointe
à la Chambre criminelle et pénale

Mme Chantale Pelletier

Nouveaux juges et juges de paix magistrats

Le [processus de sélection](#) des juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec est rigoureusement encadré par un [Règlement](#). Plusieurs critères sont énoncés pour évaluer la candidature de l'avocat candidat, dont ses compétences professionnelles, son intégrité, sa pondération, la qualité de son expression ainsi que son degré de conscience à l'égard des réalités sociales.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 32 juges et juges de paix magistrats ont été nommés à la Cour du Québec, soit 15 femmes et 17 hommes. Autant de personnes au parcours, aux connaissances et talents variés mis au service des justiciables et qui s'ajoutent à ceux de leurs collègues de toutes les régions du Québec¹.

Composition de la Cour du Québec au 31 décembre 2021

337
juges
et juges de paix
magistrats

171
femmes
(51%)

166
hommes
(49%)

L'âge moyen des juges est de 56 ans et de 53 ans dans le cas des juges de paix magistrats.

Il faut avoir la sagesse de reconnaître l'existence d'une certaine forme de cheminement, de la profession d'avocat à la fonction de juge, plutôt que l'œuvre d'une magie qui opère instantanément. Ce passage exige une bonne capacité d'introspection, un atout par ailleurs nécessaire tout au long de la carrière de juge.

L'accession à la magistrature suppose en effet une nouvelle façon de pratiquer le droit, en exerçant avec courage tous les attributs de la fonction de juge qui, à l'instar des besoins des justiciables, a évolué au fil du temps.

La Cour du Québec prend l'engagement, auprès de chaque juge qu'elle accueille dans ses rangs, de mettre à sa disposition tout le soutien requis pour s'adapter aux exigences de ses nouvelles fonctions.

Les programmes d'accueil et de mentorat des juges font partie des moyens mis en place par la Cour et le [Conseil de la magistrature](#) pour faciliter la transition de la carrière d'avocat à la fonction de juge. Les collègues ont aussi accès au [Programme de perfectionnement](#) qui inclut un large éventail de séminaires.

1. Le parcours professionnel de ces nouveaux collègues est décrit aux pages 22 et suivantes.

Outre cette formation continue, les juges nouvellement nommés peuvent compter sur des collègues chevronnés, des juges-conseils formés pour exercer le rôle de «mentors», des coordonnateurs dévoués et des juges en chef soucieux de la qualité et de l'indépendance de l'institution qu'ils dirigent.

Juges retraités

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, 28 juges et juges de paix magistrats ont pris leur retraite. Une large part de ces collègues a cependant accepté de poursuivre leur engagement à titre de juge suppléant.

Voir à la page 22 la liste des nouveaux juges et des juges de paix magistrats ainsi que des collègues retraités.

Juges suppléants

Une soixantaine de juges et juges de paix magistrats suppléants soutiennent annuellement la Cour du Québec dans l'accomplissement de sa mission, à un rythme différent de celui des juges actifs. Les [juges suppléants](#) sont des collègues retraités qui sont autorisés, pendant une période déterminée par décret, à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef leur assigne². Aucun juge suppléant ne siège toutefois à temps plein; ils acceptent volontairement de siéger à une fréquence qui leur convient.

Les juges suppléants répondent à différents besoins. Par exemple, ils remplacent un juge en congé de maladie et absorbent un surplus de travail causé par les délais nécessaires pour pourvoir un poste vacant ou en raison d'une augmentation ponctuelle du volume de dossiers. Ils contribuent également à la réalisation de certains projets spéciaux, en matière de petites créances par exemple.

La contribution des juges retraités suppléants est précieuse pour aider la Cour, notamment, à limiter les délais judiciaires.

La Cour du Québec est choyée de pouvoir compter sur des collègues retraités qui expriment le souhait de maintenir leur engagement et se démarquent par leur dévouement, leur générosité et leur souplesse.

2. Articles 93 et 165,1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Technologies

Audiences en salle semi-virtuelle et conférences de règlement à l'amiable en matière civile

Les technologies ont définitivement eu la cote en ces temps de confinement et de déplacements limités. Elles ont permis d'adapter la pratique judiciaire afin de maintenir une administration saine et efficace de la justice tout en respectant les consignes de la santé publique.

L'une des conséquences tangibles de la pandémie concerne donc les progrès remarquables réalisés sur le plan technologique, plus particulièrement le déploiement accéléré des audiences en mode semi-virtuel pour traiter certains types de dossiers.

Les technologies n'ont pas comme objectif de se substituer aux audiences tenues dans les salles des palais de justice. Elles constituent un outil pour mieux répondre aux besoins des justiciables et des avocats, sans changer la façon dont les juges assument leurs responsabilités dans le cadre d'une assignation judiciaire.

La juge en chef a d'ailleurs émis une [directive](#) selon laquelle le juge président une audience de la Cour du Québec ou une conférence de règlement à l'amiable et le greffier qui, le cas échéant, l'assiste, assument leurs responsabilités en étant physiquement présents au palais de justice.

Cela dit, il faut admettre que les audiences en salle semi-virtuelle sont une réalité qui perdurera au-delà de la pandémie. D'ailleurs, on reconnaît déjà que le recours aux moyens technologiques est utile et pertinent à différentes étapes de procédure ou de gestion du dossier. Dans ses [orientations accessibles en ligne](#), la Cour du Québec propose un certain nombre de facteurs qui peuvent être considérés par les juges afin de déterminer s'il convient de recourir à des moyens technologiques pour la tenue d'une audience.

Utilisation des technologies durant les audiences

Des [lignes directrices](#) encadrent, depuis quelques années déjà, l'utilisation des appareils électroniques dans les salles d'audience de la Cour supérieure, de la Cour du Québec et des cours municipales.

Dans le contexte du déploiement des audiences en mode semi-virtuel, ces [lignes directrices](#) ont été modifiées le 19 juin 2020 pour préciser, notamment, que la capture d'écran est interdite.

Malgré les avantages indéniables des technologies et l'enthousiasme de voir la justice se moderniser, il faut avoir la sagesse de reconnaître que les technologies demeurent des outils complémentaires aux services judiciaires offerts en personne.

La professeure Hélène Piquet livre une analyse intéressante des orientations définies par la Cour du Québec quant aux audiences en mode semi-virtuel dans le contexte du courant mondial de réflexion sur la dématérialisation de la justice: [Des enjeux des audiences à distance](#)

Revue générale de droit, volume 51, Numéro 1, 2021, p. 135-160.

La pandémie: une occasion saisie par la communauté juridique pour mettre en lumière sa capacité de mobilisation et d'adaptation

Plusieurs initiatives dignes de mention ont été prises partout au Québec pour continuer de répondre aux besoins des justiciables malgré les circonstances exceptionnelles.

Pensons, notamment:

1 à la [Clinique d'assistance juridique COVID-19](#) qui a traité près de 16500 appels de citoyens;

2 à la mise en ligne régulière d'informations claires, à l'intention des citoyens, sur le site du ministère de la Justice notamment;

3 au souci des barreaux de [relayer régulièrement l'information](#) mise en ligne par les tribunaux quant aux plans de continuité des services, puis à la reprise graduelle des activités régulières;

4 à la démarche des associations d'avocats de la défense pour mettre en place, dès le début de la crise, un service de garde de façon à limiter les déplacements et réduire le nombre de personnes présentes dans les palais de justice;

5 aux efforts de [SOQUIJ](#) et du [Centre d'accès à l'information juridique](#) pour offrir aux membres du Barreau un accès gratuit au plumitif, dans une perspective de télétravail et d'accès plus restreint aux palais de justice.

Dans ce contexte d'immenses bouleversements et d'incertitude dont on se souviendra longtemps, il faut aussi souligner la capacité d'adaptation et les efforts de tous les juges et juges de paix magistrats ainsi des membres du personnel des services judiciaires dont l'exercice des fonctions et responsabilités a manifestement été bouleversé par la pandémie.

Ces juges, avocats, adjoints, greffiers, etc. ne sont pas des êtres désincarnés et déconnectés des réalités sociales, et ce, sans égard au professionnalisme de chacun, à la passion pour l'exercice d'une profession ou d'une fonction, au devoir de réserve ainsi qu'aux autres obligations déontologiques qui leur incombent.

La mobilisation des membres de la communauté juridique, dans ces eaux troubles et inconnues, a été remarquable et doit être saluée. Bien que la crise sanitaire ne soit pas encore derrière nous, il importe déjà de tirer des leçons de l'expérience et de l'assurance acquises dans la façon de réorganiser rapidement les services de justice.

Matière civile

Compétence juridictionnelle

Dans [un arrêt rendu le 30 juin 2021 par la Cour suprême du Canada](#), quatre des sept juges concluent que le seuil pécuniaire de la compétence attribuée à la Cour du Québec (85000\$) est trop élevé au regard des limites établies par l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, lorsque considéré dans son contexte historique et institutionnel.

Pour des motifs distincts, les trois autres juges de la Cour suprême considèrent que la compétence attribuée à la Cour du Québec ne retire pas à la Cour supérieure du Québec une partie de sa compétence fondamentale et qu'elle ne contrevient donc pas à l'article 96.

À l'unanimité cette fois, la Cour suprême retient aussi que:

- La Cour du Québec est composée de juges professionnels et qualifiés, selon les mêmes critères que les juges nommés par le gouvernement fédéral, dont la formation satisfait les plus hautes normes exigées de la magistrature³;
- Ses juges jouissent des mêmes garanties d'indépendance et d'impartialité judiciaire que les cours supérieures⁴;
- La Cour du Québec joue un rôle important quant au maintien de la primauté du droit⁵ et participe d'une manière importante à sa sauvegarde⁶;
- Le système judiciaire québécois est unique au Canada⁷.

La Cour suprême reconnaît la grande latitude des législatures provinciales pour établir des tribunaux qui participent au maintien de la primauté du droit⁸. Elle énonce ainsi diverses options et perspectives qui permettront au législateur québécois non seulement de régulariser la situation, mais aussi de conserver et mettre en valeur le rôle important et indéniable de la Cour du Québec au sein du système judiciaire québécois.

3. [Renvoi relatif au Code de procédure civile](#) (Qc), art. 35, 2021 CSC 27, par. 6 et 94.

4. *Id.*, par. 92 et 321.

5. *Id.*, par. 6 et 154.

6. *Id.*, par. 52.

7. *Id.*, par. 27.

8. *Id.*, par. 94.

Dans ce contexte, la Cour suprême invite spécifiquement le législateur québécois à user de son droit, au cours des 12 prochains mois, de revisiter l'article 35, alinéa 1 du *Code de procédure civile* à la lumière de l'analyse contextuelle et multifactorielle qu'elle élabore dans sa décision.

La Cour du Québec suit toujours de près les travaux rendus nécessaires en raison de cet arrêt.

Adoption de nouveaux formulaires pour mieux répondre aux objectifs de la procédure civile

L'un des objectifs de la réforme de la procédure civile de 2016 était d'assurer l'accessibilité, la qualité et la célérité de la justice civile, de même que l'application juste, simple, proportionnée et économique de la procédure. Le protocole de l'instance et la demande d'inscription pour instruction et jugement forment l'armature d'un déroulement de l'instance conforme à ce principe.

Consciente de leur importance et connaissant leurs impacts sur le processus judiciaire, la Cour du Québec a adopté, en 2021, à la suite d'une vaste consultation, de [nouveaux formulaires](#) pour permettre à ces actes de procédure de mieux répondre aux objectifs de la procédure civile, à la pratique et à la réalité des litiges devant elle.

Petites créances

La caractéristique fondamentale de la [Division des petites créances](#) est que les parties ne sont ni assistées ni représentées par avocat. Il faut cependant souligner les efforts importants déployés par les barreaux, jeunes barreaux et les centres de justice de proximité pour offrir des services d'information juridique, de soutien et d'orientation à ces justiciables ainsi que les initiatives suivantes:

- Reprise des travaux de la Table de concertation en matière de petites créances. Le [répertoire des initiatives](#) prises par plusieurs partenaires, partout au Québec, est accessible sur le site Internet de la Cour et régulièrement mis à jour;
- Participation à un groupe de travail mis sur pied par le ministère de la Justice afin:
 - d'arrimer le projet pilote de médiation du ministère avec la médiation sur place;
 - de pérenniser la médiation sur place dans les régions où ce service est offert aux justiciables;

- Mise en place d'un projet de gestion et conciliation en matière de petites créances à Montréal et Québec;
- Participation au comité mis sur pied par le ministère visant à réduire les délais en matière de petites créances.

Matières relatives à la jeunesse

À la Chambre de la jeunesse, la Cour du Québec est ravie du déploiement du Programme sociojudiciaire sur l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation dans plusieurs régions du Québec. Cette implantation progressive tient compte des résultats très positifs des projets pilotes conduits en Montérégie et dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches. Un travail de concertation exceptionnel entre les intervenants sociaux et judiciaires a rendu possible cette offre de services au bénéfice des parents et des enfants.

Ce programme de coparentalité a été présenté lors d'une audience de la [Commission Laurent](#).

Participation aux travaux du Comité permanent sur l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* mis sur pied par le ministère de la Justice

Au cours de ses travaux, le Comité a retenu l'ensemble des recommandations formulées par le Groupe de travail sur la pratique judiciaire de la Cour du Québec.

Plusieurs de ces mesures auraient eu un impact majeur sur la réduction des délais en matière de protection de la jeunesse. Elles n'ont toutefois pas été intégrées au [projet de loi 15](#) qui modifie la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Formation des médiateurs accrédités

Soulignons par ailleurs la participation de la Cour du Québec à la formation des médiateurs accrédités dans le contexte du projet de prémédiation, en protection de la jeunesse, du ministère de la Justice.

Matière criminelle

Réorganisation des services de comparution des personnes détenues

Une personne détenue doit être conduite devant un juge au plus tard 24 heures après son arrestation, et ce, chaque jour de l'année. Cette première comparution met en cause le droit constitutionnel de la personne détenue à ce que sa détention soit examinée, sans délai, par un juge afin d'assurer qu'elle n'est pas arbitraire.

De concert avec les autres intervenants du système de justice concernés, la Cour du Québec a poursuivi des travaux importants en lien avec les comparutions des personnes, adultes et adolescentes, détenues, afin de réorganiser certains services judiciaires au bénéfice des justiciables.

Ainsi, depuis le 5 septembre 2020, des juges de la Cour du Québec sont assignés quotidiennement, chaque journée de l'année, y compris les fins de semaine et les jours fériés, pour présider ces séances de comparution.

L'objectif de la révision du système des comparutions existant est de s'assurer que toute personne détenue soit conduite, dans les 24 heures suivant son arrestation et peu importe où elle se trouve au Québec, devant un juge ayant toutes les attributions juridictionnelles pour mettre fin, le cas échéant, à une détention qui ne doit pas se prolonger. Cette exigence implique l'assignation de juges de la Cour du Québec pour l'exercice d'une telle fonction judiciaire, vu les attributions spécifiques des juges de paix magistrats.

La réorganisation des services judiciaires aux personnes détenues est le résultat d'efforts concertés de tous les acteurs du système de justice, et ce, dans le respect de la mission des organismes et services en cause. Il faut saluer une telle collaboration qui permet de répondre aux attentes élevées des justiciables en regard d'un système judiciaire moderne.

Accusations dans un contexte conjugal et sexuel

Dès sa publication le 15 décembre 2020, la Cour du Québec a pris connaissance avec intérêt du rapport «[Rebâtir la confiance](#)». Ses auteurs démontrent, de façon convaincante, que les besoins des personnes plaignantes ne se limitent pas à ceux de nature juridique. Ces besoins sont aussi de nature sociale et économique. Une telle perspective globale est utile pour bien comprendre la situation de ces personnes dans toute sa complexité et les soutenir adéquatement.

La Cour du Québec appuie donc sans réserve le déploiement des services spécialisés offerts par des ministères, organismes et professionnels, que ce soit un [service de consultation juridique](#), la bonification de [l'information juridique accessible en ligne](#)

par la plateforme [JuridiQC](#), des [mesures de soutien financier](#) ou encore la mise en place d'une [équipe multidisciplinaire au sein d'un service policier](#). La Cour encourage aussi une meilleure intégration de ces services au bénéfice des personnes plaignantes.

Pour sa part, la Cour du Québec a indiqué, dès avril 2021, son engagement à déployer progressivement une Division des Accusations dans un Contexte Conjugal et Sexuel (ACCES) afin d'organiser et planifier différemment les activités judiciaires liées à ce type de dossiers. Cette mesure est à la portée de la Cour et s'inscrit en parfaite continuité avec ce qui est déjà mis en place depuis bon nombre d'années à Montréal, Longueuil et Saint-Jérôme. Ainsi, des journées d'audience spécifiques sont consacrées aux dossiers impliquant des infractions qui auraient été commises dans un contexte conjugal.

Avec l'appui des intervenants concernés, la Cour a en outre entamé plusieurs démarches dans d'autres régions afin d'adapter ses règles de fonctionnement pour les ajuster aux différents besoins particuliers exprimés par ces intervenants.

À Sherbrooke, Drummondville et Granby, un projet de rôles spéciaux pour les infractions d'ordre sexuel a également vu le jour récemment.

Par ailleurs, le 15 septembre 2021, le dépôt d'un projet de loi⁹ marque le début d'un processus qui conduira l'Assemblée nationale du Québec à adopter, le 30 novembre 2021, la *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*¹⁰ créant au sein de la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec une Division spécialisée en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Dans les faits, cette *Division spécialisée* poursuit les mêmes objectifs que ceux de la *Division ACCES*.

La vision plus complète élaborée par la Cour quant aux fondements et aux modalités de déploiement de cette mesure se retrouve dans un [document d'orientation spécifique à ce sujet](#).

9. Projet de loi 92.

10. L.Q., 2021, c. 32.

Justice en milieu autochtone

Les services de justice rendus dans les communautés autochtones constituent un autre enjeu majeur et d'actualité qui commande plusieurs actions pressantes aux yeux de la Cour du Québec. Dans ce contexte, la Cour a participé à différents groupes et forums créés par le ministère de la Justice et d'autres organismes, dont:

- le Forum sociojudiciaire autochtone;
- le Groupe de travail sur les dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse* spécifiques aux enfants et familles des Premières Nations et Inuits mis sur pied par le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- les «Tables Justice» au Nunavik du ministère de la Justice et du Barreau du Québec;
- le Comité de la Cour sur la protection de la jeunesse au Nunavik;
- les tables régionales sociojudiciaires avec des communautés des Premières Nations.

En janvier 2021, la Cour a aussi mis en place des journées dédiées, en Chambre criminelle et pénale, à la communauté algonquine de *Rapid Lake* au palais de justice de Maniwaki.

Mentionnons aussi la tenue de conférences-midi pour présenter les principales caractéristiques des Premières Nations.

Incendie au palais de justice de Roberval

Au mois de mai 2021, un incendie majeur a détruit le palais de justice de Roberval sans toutefois, fort heureusement, blesser qui que ce soit.

Rapidement, de concert avec le ministère de la Justice, [des mesures ont été prises par la Cour pour réorganiser les activités judiciaires](#) et limiter l'impact de ce désastre pour les justiciables.

Ainsi, un comptoir de services a été aménagé pour déposer des procédures et obtenir de l'information concernant les activités judiciaires. De façon temporaire, les audiences prévues au palais de justice de Roberval ont lieu à distance ou au palais de justice d'Alma.

Communications

Avec le soutien du ministère de la Justice, la Cour du Québec a lancé au mois de décembre 2020 un tout nouveau [site Internet](#) destiné tant aux membres de la communauté juridique qu’au grand public. En effet, la Cour a eu le souci particulier d’inclure des sections spécifiques, par exemple sur le [rôle et les responsabilités du juge](#) afin de contribuer à l’éducation juridique. Une rubrique est également consacrée aux [petites créances](#). Les citoyens peuvent en apprendre davantage sur la formation et le perfectionnement des juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec en parcourant le [document explicatif](#) publié à ce sujet.

On trouve aussi sur le site Internet de la Cour une [liste de ressources utiles pour les citoyens](#).



twitter.com/cour_du_quebec

La Cour du Québec est présente sur le réseau Twitter depuis 2012 et compte plus de 3500 abonnés. Ses publications sur ce média visent à informer le public des actualités de la Cour du Québec, mais aussi à relayer les publications d’intérêt d’autres acteurs du système de justice (ex.: ministère de la Justice, Éducaloi, centres de justice de proximité, barreaux et jeunes barreaux, Association du Barreau canadien).

Dans ce cadre, la Cour du Québec a partagé, par exemple:

- la [vidéo éducative de l’Association du Barreau canadien sur l’indépendance judiciaire](#);
- la [nouvelle du déploiement d’un guichet unique d’information juridique au bénéfice des citoyens conçu par SOQUIJ: JuridiQC](#);
- les [activités d’éducation juridique d’Éducaloi](#);
- un [aperçu des services offerts et des outils conçus par les centres de justice de proximité](#);
- le [guide des meilleures pratiques en matières civiles du Barreau du Québec](#);
- le [guide de la Fondation du Barreau du Québec sur les solutions alternatives pour régler un conflit](#);
- le [guide des petites créances conçu par le Jeune Barreau de Montréal](#).

Autres projets

Série documentaire *Les coulisses du palais*

Des juges de la Cour du Québec ont participé à une série documentaire tournée au palais de justice de Québec qui a été diffusée au cours de l'automne 2018. Le succès de cette initiative a été tel qu'une [deuxième saison](#) a été produite, cette fois au palais de justice de Montréal.

La Cour du Québec a accepté de participer à ce projet pertinent et utile pour mieux faire comprendre au public les rouages du système de justice, à partir de situations réelles et de témoignages de différents intervenants, y compris des juges, sur leur rôle et leurs responsabilités.

La Cour est d'ailleurs toujours à l'affût d'autres canaux pour communiquer encore plus efficacement avec les citoyens et faire connaître sa mission.

Intranet

Le 31 mars 2021, la Cour du Québec a lancé son nouvel intranet au bénéfice des juges et juges de paix magistrats. Les collègues ont maintenant accès à une plateforme intranet moderne et conviviale, permettant un repérage plus efficace de la documentation utile pour l'exercice de leurs fonctions.

Perfectionnement

La [Cour du Québec](#) et le [Conseil de la magistrature du Québec](#) voient au maintien de l'expertise des juges par de la formation continue. Le programme, régulièrement mis à jour, ne se limite pas aux connaissances juridiques. Il porte aussi sur le maintien et le développement des habiletés professionnelles (rédaction de jugements, gestion d'instance) et la sensibilisation à divers enjeux et phénomènes sociaux.

Un document étayant les grandes modalités d'application et organisationnelles des activités de formation offertes aux juges et juges de paix magistrats est [accessible en ligne](#).

La pandémie a évidemment eu un impact sur les activités de formation, notamment quant à la forme dans laquelle elles ont été offertes.

Le nombre de jours consacrés à la formation et à l'enseignement équivaut à dix postes de juge à temps plein par année.

Les collègues ont néanmoins eu accès à une offre de formations proposées en ligne qui ont connu un essor important.

Rédaction de jugement

Les citoyens maintiennent des attentes légitimes élevées quant aux habiletés du juge à communiquer, et ce, tant pendant l’instance qu’à l’étape cruciale de rendre jugement qui constitue un acte de communication de grande importance.

Pour répondre à ces attentes, le juge doit, particulièrement lorsqu’il exerce sa fonction en première instance comme c’est le cas des juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec, posséder des habiletés de communication tant à l’oral qu’à l’écrit.

Dans ce contexte, le [Conseil de la magistrature du Québec](#) a entrepris l’ambitieux projet d’offrir à chaque juge la formation utile à cet aspect fondamental de la fonction judiciaire: la rédaction de jugement. Une équipe de juges de la Cour du Québec a conçu, en collaboration avec l’[Institut canadien d’administration de la justice](#), un programme adapté à la compétence juridictionnelle de la Cour. Ce programme comporte une série de séminaires d’une durée de 3 jours (2 jours en mode virtuel). En 2020-2021, 7 séminaires de cette nature ont été tenus.

En 2020, 24 séminaires ont été tenus, dont 15 en mode virtuel.

En 2021, une offre de séminaires tout aussi diversifiée a été proposée au sujet, par exemple, du droit fiscal; de la communication et conduite en salle d’audience; des audiences portant sur des crimes allégués de nature sexuelle (pièges à éviter et suggestions de bonnes pratiques) ou encore des droits fondamentaux (notamment en regard des vulnérabilités sociales chez les jeunes et jeunes adultes LGBTQ).

Le programme de formation initiale destinée aux juges nouvellement nommés a également été maintenu.

L’accès à la justice inclut une meilleure compréhension, par les justiciables, des jugements rendus.

Enseignement par plusieurs collègues

Plusieurs activités d’enseignement ont évidemment été suspendues ou proposées sous une forme différente au cours des années 2020 et 2021. Dans ce cadre où l’adaptation était de mise, les juges ont poursuivi leur engagement dans la mesure du possible en participant à différentes activités. Citons notamment, à titre d’exemples:

- présentation du rôle et des attentes du juge à la Division des petites créances;
- animation d’un panel à l’occasion des 50 ans de la *Loi sur la protection du consommateur*;
- participation aux rencontres tenues à l’occasion du 40^e anniversaire des Services parajudiciaires autochtones du Québec;
- participation à une formation sur la preuve technologique;

- participation à des balados de l'Institut canadien d'administration de la justice sur l'art de rédiger des jugements ou encore la place de la victime d'agression sexuelle dans le système de justice;
- participation à un balado sur l'adaptation des cours de justice dans le contexte de la pandémie organisé par LexisNexis;
- participation à des webinaires de l'UNICEF et l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille quant à l'organisation des services judiciaires relatifs à la jeunesse pendant la pandémie.

Ententes avec les universités

La Cour du Québec a aussi maintenu ses liens privilégiés avec les universités du Québec et l'Université d'Ottawa en renouvelant des [ententes de partenariat](#).

Dans ce cadre, des étudiants ont la possibilité de rencontrer des juges et des avocats, d'assister à des audiences ou encore de visiter les installations judiciaires. Ces ententes prévoient aussi la participation des juges à des tribunaux-écoles ainsi qu'à des concours de plaidoirie.

Par ces ententes, la Cour du Québec s'engage à faciliter la poursuite de travaux universitaires dans les domaines du droit relevant de ses champs de compétence. Pour leur part, les universités conviennent de faciliter l'accès des juges à ses ressources scientifiques en matière d'enseignement et de recherche.

Rayonnement

De la grande visite!

[Les juges de la Cour suprême du Canada seront de passage dans la ville de Québec du 12 au 16 septembre 2022](#). Pour la deuxième fois seulement dans son histoire, la Cour suprême siègera donc à l'extérieur d'Ottawa.

Sous la présidence de la [juge en chef du Québec](#), l'honorable Manon Savard, les tribunaux judiciaires du Québec sont déjà à l'œuvre pour accueillir la Cour suprême et planifier diverses activités qui permettront au public, notamment, de mieux comprendre notre système judiciaire. À titre d'exemple, la Cour du Québec préside le comité responsable de planifier la visite des juges de la Cour suprême dans quelques écoles secondaires de la région de Québec.

Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel

Le [19 octobre 2021](#), le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable J. Michel Doyon, a remis à Monsieur Albert Gobeil¹¹ et Madame Huguette St-Louis une médaille pour mérite exceptionnel.

Monsieur Gobeil est le [premier juge en chef de la Cour du Québec](#). De la naissance de la Cour le 31 août 1988 jusqu'à ses 7 ans, le juge en chef Gobeil et son équipe relèvent de façon remarquable le défi d'instaurer un esprit de collégialité entre les membres de trois tribunaux – le Tribunal de la jeunesse, la Cour provinciale et la Cour des sessions de la paix – fusionnés pour créer une nouvelle institution.

À compter de 1996, M^{me} Huguette St-Louis, [première femme à occuper le poste de juge en chef](#), prend les rênes de la Cour du Québec. La revendication des besoins de la Cour marque le mandat de la juge en chef St-Louis.

La Cour du Québec d'aujourd'hui est le résultat de tous les efforts des équipes de direction antérieures – juge en chef, juges en chef associé et adjoints, coordonnateurs et coordonnateurs adjoints – et de chacun des juges et juges de paix magistrats qui ont, peu importe le moment, contribué à sa mission.

À l'âge vénérable de 33 ans, la Cour du Québec est ainsi en mesure de se positionner face à de multiples enjeux et de relever de nombreux défis en raison de son identité assumée et ses valeurs profondément ancrées.

La remise de la médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel a été l'occasion de se souvenir et souligner de façon tangible le travail accompli avec générosité, passion et détermination de celles et ceux qui ont façonné la Cour du Québec en lui insufflant les valeurs solides qui la caractérisent aujourd'hui. Ces femmes et ces hommes ont tracé la voie d'une Cour crédible, stimulante pour ses juges chevronnés et fière d'assumer, avec indépendance, ses vastes compétences qui touchent directement la vie des citoyens.

Prix Visez Droit (volet juridique)

Le [Barreau de Montréal a décerné le prix Visez Droit \(volet juridique\) à la juge en chef adjointe Martine L. Tremblay le 12 avril 2021](#). Cette distinction est remise à des personnes qui ont aidé le Barreau de Montréal à remplir sa mission, par leur participation à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

11. Monsieur Gobeil est malheureusement décédé le 12 avril 2022 à l'âge de 90 ans.

Médaille au mérite Michael H. Cain

M. Richard P. Daoust, juge de la Cour du Québec au Saguenay – Lac-Saint-Jean, a reçu la médaille au mérite Michael H. Cain du Barreau du Saguenay – Lac-Saint-Jean pour l'année 2021. Cette médaille met en lumière la contribution d'un membre actuel ou passé qui s'est particulièrement distingué par sa courtoisie, son intégrité, son humilité et ses qualités humaines.

Médaille du Barreau de Montréal et Prix de la présidente de l'Association du Barreau canadien

Le 9 septembre 2021, le Barreau de Montréal a remis à M^{me} Juanita Westmoreland-Traoré, juge retraitée de la Cour du Québec, [une médaille en reconnaissance de sa contribution à la cause de la justice](#).

M^{me} Westmoreland-Traoré a aussi reçu [le Prix de la présidente de l'Association du Barreau canadien](#). Ce prix vise à reconnaître la contribution remarquable d'un(e) juriste canadien(ne) à la profession juridique, à l'ABC ou à la vie publique au Canada.

Prix Ginette-Piché

Le Barreau de Laval a décerné à M^{me} Micheline Dufour, juge retraitée de la Cour du Québec, le Prix Ginette-Piché en reconnaissance de son engagement en lien avec la place des femmes dans notre système de justice.

Nouveau Prix Dominique-Larochelle

La juge Dominique Larochelle a créé un [prix de 1000\\$](#) afin de récompenser l'engagement d'une étudiante ou d'un étudiant au sein de la Clinique internationale de défense des droits humains de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal.

Nouveaux juges et juges de paix magistrats et collègues retraités

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – EYOU ISTCHEE – NUNAVIK

M^{me} Marie-Chantal Brassard a été nommée juge le 27 janvier 2021 avec résidence à Amos. Elle siège aux trois chambres de la Cour du Québec. M^{me} Brassard détient une licence en droit de l'Université d'Ottawa et a été admise au barreau en 1994. Elle a exercé sa profession à titre de procureure et procureure en chef adjointe au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Depuis décembre 2011, elle agissait à titre de procureure en chef. Elle a également assumé la responsabilité de la cour itinérante au DPCP pendant six ans.

M^{me} Brassard a offert de nombreuses formations, tant à ses pairs qu'à des citoyens, en plus d'être très engagée auprès de divers organismes liés à la justice.

M. Christian Leblanc a été nommé juge le 27 janvier 2021 avec résidence à Val-d'Or. Il siège aux trois chambres de la Cour du Québec. M. Leblanc détient un baccalauréat en criminologie de l'Université d'Ottawa ainsi qu'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a été admis au barreau en 1993. Il a commencé sa carrière en pratique privée et, à compter de 1997, a exercé sa profession à titre de procureur au sein du DPCP. M. Leblanc possède en outre une solide expérience de la cour itinérante, en plus d'être engagé tant dans son milieu professionnel que social.

M^{me} Brassard et M. Leblanc occupent les deux nouveaux postes créés le 5 juin 2020.

BAS-SAINT-LAURENT – CÔTE-NORD – GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Michel Dionne a été nommé juge le 8 décembre 2004. Il a siégé à Baie-Comeau aux trois chambres de la Cour du Québec jusqu'à son départ à la retraite, le 1^{er} juin 2021.

Vous avez assumé vos fonctions avec fierté et le souci de toujours présenter une image positive de la Cour. Votre grande discrétion a caractérisé la façon dont vous avez respecté l'obligation de réserve et l'humilité que la fonction judiciaire exige.

M^{me} Annick Boivin a pris la relève du juge Dionne et a été nommée juge, avec résidence à Baie-Comeau, le 2 juin 2021. Elle siège aux trois chambres de la Cour. M^{me} Boivin détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval ainsi qu'un diplôme de deuxième cycle en droit international et national. Elle est admise au barreau en 1999. Elle a commencé sa carrière en pratique privée puis, en 2003, a agi à titre de procureure au sein du DPCP où, depuis 2020, elle agissait à titre de procureure en chef adjointe.

M^{me} Boivin était engagée auprès du conseil d'administration de la CAVAC Côte-Nord ainsi qu'en tant que formatrice pour les membres des organismes de son milieu. Elle a reçu du DPCP le certificat «Professionnalisme et souci des victimes et des témoins» en 2017.

M. Richard Côté a été nommé juge le 3 mai 1995 à la Chambre criminelle et pénale ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse, à Rimouski. Il a pris sa retraite le 11 septembre 2021.

Vous n'avez eu de cesse de partager votre grand intérêt pour les besoins spécifiques des justiciables autochtones et, ainsi, de sensibiliser les collègues à cet égard. La Cour sera aussi toujours redevable de l'altruisme avec lequel vous avez mis vos multiples talents à son bénéfice.

M. Yves Desaulniers a pris la relève du juge Côté et a été nommé juge le 29 septembre 2021 à Rimouski. Il siège à la Chambre criminelle et pénale ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse.

Il détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et est admis au barreau en 1992. M. Desaulniers a commencé sa carrière à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales. Depuis 2001, il pratiquait sa profession d'avocat associé au cabinet Desaulniers Bérubé.

En 2013, M. Desaulniers est récipiendaire du prix reconnaissance de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense pour l'excellence et le cheminement de sa carrière. Il est également engagé auprès du Barreau du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en offrant de la formation à ses pairs.

ESTRIE

M. Conrad Chapdelaine a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale à Sherbrooke le 29 janvier 2003. Il a pris sa retraite le 1^{er} juin 2021.

Vos efforts constants, dans le respect de la mission de notre institution, pour atteindre une utilisation optimale des ressources judiciaires afin d'offrir aux justiciables les services de qualité auxquels ils ont droit, ont été remarquables. Par votre engagement à divers égards, vous avez contribué à l'évolution positive de notre institution.

M. Benoit Gagnon a pris la relève du juge Gagnon et a été nommé juge le 2 juin 2021 avec résidence à Sherbrooke. Il siège à la Chambre criminelle et pénale. M. Gagnon détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et est admis au barreau en 2005. Il a exercé sa profession au Centre communautaire juridique de l'Estrie où, depuis 2016, il était directeur de la section criminelle et jeunesse.

M. Gagnon était chargé de cours au programme de Maîtrise en pratique du droit criminel et pénal à l'Université de Sherbrooke. Depuis 2015, il enseignait également le droit pénal à l'École du Barreau, au centre de Sherbrooke.

M. Patrick Théroux a été nommé juge à la Chambre civile, à Sherbrooke, le 21 février 2001. Il a pris sa retraite le 24 août 2021.

Votre dévouement engagé envers notre institution, pendant un peu plus de 20 ans, a mis en lumière la générosité avec laquelle vous avez contribué à la mission de la Cour en assumant, notamment, une grande variété d'assignations. L'esprit de collégialité qui a constamment caractérisé les relations avec vos pairs est tout aussi remarquable.

Le poste qu'occupait le juge Théroux a été pourvu par le juge Martin Tétreault qui, jusqu'à son transfert, siégeait à la Chambre civile à Granby.

LAVAL – LAURENTIDES – LANAUDIÈRE – LABELLE

M. Jean-François Mallette a été nommé juge à la Chambre civile à Saint-Jérôme le 19 août 2020. Il occupe le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite du juge **Georges Massol** le 2 décembre 2019.

M. Mallette détient un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales ainsi qu'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. Admis au barreau en 1998, il a débuté sa carrière au cabinet Borden, Ladner, Gervais et a exercé en litige civil et commercial. En 2001, M. Mallette s'est joint au cabinet Prévost Fortin D'Aoust.

Outre les dossiers de litige civil et commercial, il a agi dans ces différents domaines du droit: droit des actionnaires, contrats, sûretés, construction, louage, responsabilité civile et municipale, assurances et vente. M. Mallette était aussi responsable de la formation permanente et du mentorat de jeunes avocats. Il a également offert des conseils à des non-juristes à propos des audiences à la Division des petites créances.

M. Mallette a présidé le Conseil d'arbitrage de la Fédération des chambres immobilières du Québec, en plus d'agir comme vice-président du Comité de discipline de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec et président du Comité de discipline du groupement des assureurs automobiles. Il était aussi membre de la Commission de la fonction publique.

Pendant près d'une quinzaine d'années, M. Mallette proposait des services *pro bono*. Il s'est également impliqué auprès de familles monoparentales et de nouveaux arrivants pour permettre un meilleur accès à l'éducation.

M. Pierre E. Audet a été nommé juge à la Chambre civile, à Saint-Jérôme, le 20 février 2002. Il a pris sa retraite le 21 février 2020.

Votre apport pendant sept ans à la direction de la Cour, en exerçant la fonction exigeante de juge en chef adjoint à la Chambre civile, est impressionnant. Vous avez, au cours de ce mandat, influencé notre Cour à un moment charnière de l'évolution de la justice civile par l'introduction d'une réforme majeure de sa procédure. Votre contribution exceptionnelle au visage actuel de la magistrature québécoise a aussi pris la forme du généreux partage de vos idées créatrices relativement aux moyens et outils de communication pour mieux faire connaître notre institution et sa mission.

M^{me} Chantale Beaudin a pris la relève du juge Audet et a été nommée juge à la Chambre civile, à Saint-Jérôme, le 19 août 2020. Elle est diplômée de l'Université du Québec à Montréal. Admise au barreau en 1988, elle a débuté sa carrière en pratique privée et a fondé son propre cabinet. M^{me} Beaudin s'est spécialisée en litige civil et commercial et a aussi agi devant certains tribunaux administratifs.

En 2009, elle s'est jointe à l'équipe en litige contractuel du contentieux de la Ville de Montréal et a pratiqué, entre autres, en droit de la construction. Elle était en outre responsable de préparer des ateliers de formation pour ses collègues à propos du nouveau *Code de procédure civile*.

M^{me} Beaudin a enseigné également différentes matières à l'École du Barreau pendant plusieurs années et était notamment chargée de préparer de la documentation d'apprentissage en rédaction, éthique et déontologie. Elle s'est aussi engagée bénévolement auprès du service de préparation aux audiences de la Division des petites créances offert par le Jeune Barreau de Montréal.

M^{me} Francine Lauzé a été nommée juge à la Chambre civile, à Saint-Jérôme, le 19 août 2020. Elle est diplômée de l'Université de Montréal. Admise au barreau en 1988, elle a débuté sa carrière au sein du cabinet Nolan & Lalonde, à Laval. Elle a exercé sa profession en droit civil et commercial ainsi qu'en droit de la construction et de la famille. Elle possède d'ailleurs une formation pour agir comme médiatrice familiale. M^{me} Lauzé a également développé une expertise en droit disciplinaire professionnel.

En 1991, elle a agi comme procureure à la cour municipale de la Ville de Dollard-des-Ormeaux et a contribué à la mise en place de ce tribunal.

M^{me} Lauzé a siégé au conseil d'administration du Barreau de Laval pendant quatre ans et a présidé le comité de liaison avec la Chambre civile de la Cour du Québec, en plus de participer aux travaux de la Table de concertation en matière de petites créances.

Elle s'est aussi engagée auprès de sa communauté, notamment d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, d'un CHSLD et de divers organismes offrant des services et de l'aide aux enfants.

M. Jean-Georges Laliberté a été nommé juge de paix magistrat au moment de la création de cette charge judiciaire, le 4 mai 2005, à Saint-Jérôme. Il a pris sa retraite le 1^{er} janvier 2021.

Votre apport considérable à l'intégration des juges de paix magistrats au sein de notre institution mérite d'être souligné. Vous avez partagé avec beaucoup de générosité l'expérience que vous aviez déjà acquise. Votre engagement significatif au sein de la Conférence des juges de paix magistrats et du Conseil de la magistrature du Québec est aussi digne de mention.

M^{me} Marjolaine Brodeur a pris la relève du juge Laliberté et a été nommée juge de paix magistrat, à Saint-Jérôme, le 27 janvier 2021. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke et a été admise au barreau en 2010. Elle exerçait sa profession à titre de procureure au sein du DPCP. Depuis 2014, M^{me} Brodeur se consacrait exclusivement au droit pénal réglementaire.

M^{me} Brodeur s'est aussi impliquée activement dans son milieu professionnel en offrant de la formation aux procureurs ainsi qu'à divers intervenants policiers.

M. Gilles Garneau a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale le 6 décembre 1995. Il a siégé à Québec, Longueuil et Laval. Il a pris sa retraite le 13 août 2021.

Saluons vos habiletés de gestionnaire d'instance que vous avez exploitées au bénéfice des justiciables, et ce, tant lors des audiences judiciaires que pour assumer les nouvelles responsabilités dévolues à la magistrature, par exemple les séances de facilitation.

Le poste qu'occupait M. Garneau n'a pas encore été pourvu.

M^{me} Michèle Toupin a été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale et à la Chambre de la jeunesse, à Saint-Jérôme, le 1^{er} décembre 1993. Elle a pris sa retraite le 3 octobre 2021.

L'exercice de vos fonctions s'est caractérisé par le dévouement, la passion et un souci pour le bien commun. Votre contribution à la Cour du Québec et au système de justice qui sert les justiciables a été, tout au long de ces années, remarquable et appréciée.

Le poste qu'occupait M^{me} Toupin n'a pas encore été pourvu.

MAURICIE – BOIS-FRANCS – CENTRE-DU-QUÉBEC

M. Gaétan Ratté a été nommé juge de paix magistrat au moment de la création de cette charge judiciaire, le 4 mai 2005, à Victoriaville. Il a pris sa retraite le 3 septembre 2021.

Nous retiendrons de votre passage au sein de notre institution, notamment, votre esprit d'équipe ainsi que votre volonté généreuse de soutenir les nouveaux collègues. Vous avez toujours assumé vos responsabilités avec humilité.

M. Ghislain Lavigne a pris la relève du juge Ratté et a été nommé juge de paix magistrat, à Shawinigan, le 15 septembre 2021. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Il est admis au barreau en 1993. Il a commencé sa carrière en pratique privée et, à compter de 2010, il poursuivait l'exercice de sa profession à titre d'avocat associé du cabinet Lambert Therrien.

M. Lavigne a pratiqué en droit civil, en droit des sûretés et en droit municipal. Il a aussi exercé en matière pénale puisqu'il agissait à titre de poursuivant pour les municipalités de Nicolet et Trois-Rivières devant les cours municipales. Il a également été procureur pour la ville de Shawinigan et la MRC de Mékinac.

Parallèlement à sa pratique privée, M. Lavigne a enseigné le droit municipal et le volet légal lié au lancement d'une entreprise.

M^{me} Guylaine Tremblay a été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale et à la Chambre de la jeunesse le 25 octobre 2000. Elle a pris sa retraite le 1^{er} mars 2021.

Vous avez, par vos actions et la qualité de vos relations avec vos pairs, incarné la collégialité. Merci pour votre sensibilité à l'égard de tous et aussi pour votre apport dans la gestion et la planification des activités judiciaires de la Cour à titre de coordonnatrice des activités judiciaires de votre région.

M^{me} Annie Vanasse a pris la relève de la juge Tremblay et a été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale, à Shawinigan, le 21 avril 2021. Admise au barreau en 2002, elle a amorcé sa carrière au sein du Centre communautaire juridique de la Mauricie – Bois-Francis. Elle a par la suite exercé sa profession à titre de procureure aux poursuites criminelles et pénales à Shawinigan. Mme Vanasse a été nommée juge de paix magistrat le 18 août 2016.

M. Jacques Trudel a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Trois-Rivières, le 14 décembre 1994. Il a pris sa retraite le 3 juillet 2021.

Saluons la grande collégialité qui a imprégné les relations avec vos pairs et la fierté que vous avez toujours manifestée à l'égard de notre institution, de même que votre compréhension juste de la fonction judiciaire que vous avez assumée en ayant à l'esprit les lourdes responsabilités qu'elle impose.

M. Matthieu Poliquin a pris la relève du juge Trudel et a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Trois-Rivières, le 15 septembre 2021. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Il est admis au barreau en 2007. Il a commencé sa carrière au Tribunal administratif du Québec et, à compter de 2013, a poursuivi l'exercice de sa profession au Centre communautaire juridique de la Mauricie – Bois-Francs. M. Poliquin agissait aussi comme procureur pour le DPCP à La Tuque et Trois-Rivières. Monsieur Poliquin a animé plusieurs conférences en matière criminelle, en plus de participer à différentes chroniques juridiques.

M. Pierre Labbé a été nommé juge à la Chambre civile le 23 juin 2004 avec résidence à Victoriaville. Il a pris sa retraite le 2 décembre 2021.

Une grande collégialité a toujours caractérisé les relations avec vos pairs. Votre contribution à la Cour du Québec et au système de justice tout entier a été remarquée et appréciée, notamment lorsque vous avez assumé les responsabilités liées à la coordination des activités judiciaires de votre région.¹²

MONTÉRÉGIE

M. Maurice Galarneau a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale le 25 octobre 2000. Il a pris sa retraite le 1^{er} février 2020.

Au cours de votre mandat de juge en chef adjoint à la Chambre criminelle et pénale, vous avez influencé notre Cour à un moment qui exigeait non seulement l'intégration d'une nouvelle fonction judiciaire, soit celle de juge de paix magistrat, mais aussi un changement de culture. Nous ne pouvons non plus passer sous silence vos qualités de visionnaire dans l'implantation des conférences de facilitation en matière pénale.

M. Marc-Antoine Carette a pris la relève du juge Galarneau et a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Longueuil, le 26 février 2020. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Il est admis au barreau en 2002 et a amorcé sa carrière en pratique privée.

12. Le poste qu'occupait le juge Labbé a été pourvu le 17 février 2022 par M^{me} Marlène Painchaud.

À compter de 2004, il a exercé sa profession au sein d'un cabinet privé portant le nom de Carette Desjardins SNA. Il a également enseigné à l'École du Barreau du Québec. Il a aussi offert de nombreuses conférences en matière criminelle, en plus de contribuer à plusieurs publications, y compris dans la Collection de droit de l'École du Barreau.

Il a reçu, en 2019, le prix Excellence de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense pour son accomplissement exceptionnel sur le plan professionnel.

M. Richard Marleau a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Longueuil, le 30 mai 2006. Il a pris sa retraite le 1^{er} août 2020.

Nous vous témoignons notre reconnaissance pour la grande collégialité qui a caractérisé vos relations avec vos pairs et le soutien que vous avez manifesté à la direction de notre institution. Votre contribution à la Cour du Québec et au système de justice qui sert les justiciables a été remarquée et appréciée.

M^{me} Catherine Brousseau a pris la relève du juge Marleau et a été nommée juge à la Chambre de la jeunesse, à Sherbrooke, le 11 novembre 2020. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et a été admise au barreau en 1999. Pendant dix ans, elle a exercé sa profession dans un cabinet privé. M^{me} Brousseau a ensuite pratiqué au Bureau d'aide juridique de Drummondville; en 2010, elle a été nommée directrice de ce bureau et de celui de Victoriaville.

M^{me} Brousseau a siégé au Comité jeunesse du Barreau du Québec pendant cinq ans. Elle a aussi présidé le groupe d'experts en protection de la jeunesse du barreau, en plus de coprésider le groupe de travail de la Commission des services juridiques.

M. Claude P. Laporte a été nommé juge à la Chambre civile, à Longueuil, le 17 septembre 2008. Il a pris sa retraite le 28 janvier 2021.

Vous vous êtes engagé dans la coordination des activités de la Chambre civile en Montérégie avec cœur et conviction. Votre contribution aux réflexions entourant la protection et la sécurité des juges doit aussi être soulignée, de même que votre participation au développement d'un sentiment de collégialité au sein des institutions judiciaires.

M^{me} Nathalie Drouin a pris la relève du juge Laporte et a été nommée juge à la Chambre civile, à Longueuil, le 2 juin 2021. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et est admise au barreau en 1991. Au fil des ans, elle se perfectionne aussi en gestion à l'École des hautes études commerciales ainsi qu'en management responsable.

M^{me} Drouin a exercé sa profession dans différents bureaux d'aide juridique relevant du Centre communautaire juridique de Montréal-Laval. En 2019, elle a été nommée directrice du bureau d'aide juridique du droit de la jeunesse. Jusqu'à son arrivée à ce

bureau, M^{me} Drouin exerçait principalement en droit familial, incluant un volet droit social. Elle a eu la responsabilité de nombreux dossiers en droit du logement résidentiel et en protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.

M^{me} Drouin a siégé aux comités de liaison de la Chambre civile et de la Chambre de la jeunesse de Montréal ainsi qu'au comité sociojudiciaire de la Chambre de la jeunesse. M^{me} Drouin a aussi fait partie du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées qui relèvent du Curateur public du Québec.

Elle a par ailleurs enseigné à l'École du Barreau, de 2005 à 2016, dans le cadre du module du droit de la famille.

M^{me} Anne-Marie Jacques a été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse, à Longueuil, le 23 juin 2004. Elle a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2021.

Nous retenons tous l'équilibre délicat avec lequel vous assumez vos fonctions, soit avec la rigueur qu'elles exigent tout en faisant preuve de générosité. Vos capacités sur le plan de la gestion d'audience et de l'efficacité avec laquelle vous traitez les activités judiciaires méritent aussi d'être soulignées.

Le poste qu'occupait M^{me} Jacques n'a pas encore été pourvu.

MONTRÉAL

M^{me} Carole Brosseau a été nommée juge à la Chambre de la jeunesse, à Montréal, le 31 mars 2004. Elle a pris sa retraite le 1^{er} janvier 2020.

Nous garderons un souvenir de votre engagement auprès de vos collègues à qui vous avez toujours offert votre généreux soutien. Nous conserverons aussi en mémoire votre sourire contagieux qui influence positivement toute interaction avec vous!

M. Éric Beuparlant a pris la relève de la juge Brosseau et a été nommé juge à la Chambre de la jeunesse de Montréal le 26 février 2020. Il détient un baccalauréat en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Admis au barreau en 1993, il a commencé sa carrière au Centre communautaire juridique de Montréal.

À compter de 2002, il a exercé sa profession au sein du DPCP, au Bureau des affaires de la jeunesse, au Bureau de lutte aux produits de la criminalité et au Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales.

En 2017, il a été désigné procureur en chef du Bureau des affaires de la jeunesse. M. Beuparlant a agi comme conférencier et formateur à de nombreuses occasions, tant pour ses pairs que pour les membres du public. Il était responsable à l'échelle provinciale du projet LEAD.

M. Claude Leblond a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Montréal, le 8 décembre 2004. Il a pris sa retraite le 1^{er} février 2020.

Nous retenons particulièrement votre implication en formation, à la coordination, au sein de la Conférence des juges ainsi qu’au Conseil de la magistrature. Vous avez assumé ces responsabilités avec le même professionnalisme et la rigueur qui ont marqué la façon dont vous avez endossé votre charge judiciaire.

Le poste qu’occupait le juge Leblond a été transféré à Québec et pourvu par M^{me} Sarah-Julie Chicoine.

M^{me} Diane Quenneville a été nommée juge à la Chambre civile, à Montréal, le 28 juin 2006. Elle a pris sa retraite le 26 août 2020.

Nous vous témoignons toute notre reconnaissance pour l’énergie, l’authenticité et la générosité avec laquelle vous avez assumé vos fonctions.

M. Éric Couture a pris la relève du juge Quenneville et a été nommé juge à la Chambre civile de Montréal le 9 septembre 2020. Il détient un baccalauréat en urbanisme de l’Université du Québec à Montréal ainsi qu’un baccalauréat en droit de l’Université Laval. Admis au barreau en 1998, il a commencé sa carrière en pratique privée au cabinet Pouliot Mercure. Il a été nommé associé et a pratiqué principalement en litige civil dans le domaine du droit de la construction et du droit municipal.

Il était aussi membre de l’Ordre des urbanistes du Québec.

À compter de 2008, M. Couture a exercé sa profession au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

M. Martin Bergeron a été nommé juge à la Chambre civile de Montréal le 26 août 2020. Il occupe le poste laissé vacant à la suite de la nomination du juge Jeffrey Edwards à la Cour supérieure.

M. Bergeron détient un certificat en administration des affaires de l’Université du Québec à Montréal ainsi qu’un baccalauréat en droit de l’Université de Montréal. Admis au barreau en 1990, il a commencé sa carrière en pratique privée. M. Bergeron a exercé sa profession en litige civil et commercial, plus particulièrement dans les domaines du droit bancaire et administratif, de l’insolvabilité, des sûretés, de l’immobilier, de la construction et du louage commercial.

À compter de 2001, il a évolué au sein du bureau De Grandpré Chait, où il était associé depuis 2005.

M. Bergeron a également enseigné à l’École du Barreau du Québec pendant plus d’une dizaine d’années dans le domaine des sûretés et celui de la faillite. Il était aussi engagé sur le plan communautaire.

M. Martin Hébert a été nommé juge à la Chambre civile, à Montréal, le 26 février 2003. Il a pris sa retraite le 29 août 2020.

Vous avez dirigé le Tribunal des professions en ayant à l'esprit un grand souci d'efficacité afin d'adapter avec souplesse des mesures permettant de répondre aux besoins des justiciables. Votre contribution à titre de membre du Conseil de la magistrature du Québec a été tout aussi remarquable, fort de votre vision quant à l'étendue des pouvoirs d'un juge et de ses limites qui vous a permis de bien servir les institutions judiciaires.

M. Jean-François Roberge a pris la relève du juge Hébert et a été nommé juge à la Chambre civile de Montréal le 9 septembre 2020. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke, une maîtrise en psychologie de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke dont il a aussi obtenu un doctorat en droit. Admis au barreau en 1997, il s'est consacré à l'enseignement du droit et au développement de formations spécialisées.

Ainsi, à compter de 2005, M. Roberge a agi en tant que professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Il est aussi intervenu comme professeur invité en France et avocat consultant auprès de la Banque mondiale pour la rédaction de projets de lois et de règlements afin d'encadrer la médiation et de réformer la procédure civile. M. Roberge a été invité comme conférencier à de nombreuses reprises, y compris auprès des juges de la Cour du Québec, de la Cour supérieure et de la Cour d'appel. Il a également participé à des projets avec le ministère de la Justice du Québec en lien avec la bonification des programmes d'accessibilité à la justice, notamment via la Division des petites créances.

M^{me} Louise Comeau a été nommée à la Chambre civile, à Montréal, le 26 avril 2006. Elle prendra sa retraite le 21 septembre 2022.

Nous tenons à vous exprimer notre sincère reconnaissance pour tout le travail accompli, notamment à titre de coordonnatrice de la Chambre civile de Montréal. Votre engagement dans plusieurs comités de la Cour ainsi que la rigueur, l'enthousiasme et le dévouement avec lesquels vous avez exercé vos fonctions ont été remarquables.

M. Louis Riverin a pris la relève de la juge Comeau et a été nommé juge à la Chambre civile de Montréal le 9 septembre 2020. Il détient une licence en droit de l'Université d'Ottawa. Admis au barreau en 1990, il a amorcé sa carrière en pratique privée.

Entre les années 1990 et 2012, M. Riverin a pratiqué en litige civil, commercial et administratif au sein de trois cabinets (Joli-Cœur Lacasse, Pouliot L'Écuyer et Barbeau et Associés), avec un bref passage au sein du contentieux d'Assurances générales des Caisses Desjardins. Il était aussi arbitre pour le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial. À compter de 2012, il a exercé sa profession au contentieux de Revenu Québec.

M. Riverin s’est aussi engagé auprès des instances et comités du Barreau de Québec, dont il est élu bâtonnier en 2019. Il a également offert de la formation à l’École du Barreau pendant plus d’une vingtaine d’années.

M^{me} Julie Philippe a été nommée juge à la Chambre civile de Montréal le 9 septembre 2020. Elle occupe le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de la juge **Brigitte Gouin** le 31 août 2019.

M^{me} Philippe détient un baccalauréat en droit de l’Université de Sherbrooke. Admise au barreau en 2004, elle a pratiqué sa profession au sein du cabinet Linteau, Soulière et Associés, dont elle était associée.

Madame Philippe a exercé dans plusieurs domaines du droit civil, notamment la responsabilité, le droit des personnes et de la famille, le droit immobilier et le droit du travail. Elle a agi aussi comme médiatrice accréditée dans les domaines civil, commercial et du travail. À compter de 2018, M^{me} Philippe a également été commissaire à temps partiel à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Issue de la communauté autochtone (Innue de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, dans la communauté de Mashteuatsh), elle était engagée dans le rayonnement et l’intégration culturelle et sociale des citoyens d’origine autochtone. À compter de 2017, M^{me} Philippe a coordonné le recrutement et les affaires autochtones de la Faculté de droit de l’Université de Sherbrooke. Elle a aussi présidé le conseil d’administration du CPE autochtone «Rising Sun Childcare Centre», en plus de siéger en tant que vice-présidente au Centre de justice des premiers peuples de Montréal.

M^{me} Claudine Alcindor a été nommée juge à la Chambre civile de Montréal le 9 septembre 2020. Elle occupe le poste laissé vacant à la suite du décès du juge **Vincenzo Piazza**.

M^{me} Alcindor détient un baccalauréat en droit de l’Université de Sherbrooke ainsi qu’une mineure en arts et sciences à l’Université de Montréal et une scolarité de maîtrise en fiscalité de l’École de gestion de l’Université de Sherbrooke. Admise au barreau en 1995, elle commence sa carrière en pratique privée au cabinet de M^e Lorraine V. Daigle, en droit civil, matrimonial et pénal. M^{me} Alcindor pratique ensuite au contentieux de Revenu Québec.

À compter de 2014, après un passage au sein de l’équipe des avocats représentant le Secrétariat du Conseil du Trésor dans les litiges découlant des relations de travail, elle exerce sa profession à la Société de l’assurance automobile du Québec. M^{me} Alcindor agit devant la Cour du Québec et le Tribunal administratif du Québec, section des affaires sociales, dans des dossiers relatifs à la sécurité routière.

M^{me} Geneviève Claude Parayre a été nommée juge de paix magistrat le 21 avril 2021, à Montréal. Elle occupe le poste laissé vacant à la suite de la nomination de la juge **Annie-Claude Chassé** à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Admise au barreau en 2002, M^{me} Parayre a exercé sa profession à la cour municipale de la Ville de Montréal en matières pénale et criminelle et y a été nommée cadre en 2016. Depuis 2020, elle pratiquait au sein du Service des affaires juridiques de cette ville.

M^{me} Parayre a offert de la formation aux procureurs ainsi qu’aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal, en plus d’occuper la fonction de maître de stage à plusieurs reprises.

QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

M. Pierre-L. Rousseau a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Québec, le 3 mai 1995. Il a pris sa retraite le 1^{er} mai 2020.

Nous saluons l'esprit de coopération qui vous a toujours animé et la générosité avec laquelle vous avez accepté de siéger dans toutes les régions du Québec. Nous garderons longtemps en mémoire votre accueil chaleureux et respectueux à l'égard des justiciables, des avocats et du personnel judiciaire qui a largement contribué à l'image positive de notre institution.

M^{me} Sandra Rioux a pris la relève du juge Rousseau et a été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale, à Québec, le 16 septembre 2020. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Admise au barreau en 2004, elle a exercé sa profession à titre de procureure aux poursuites criminelles et pénales à Québec. Un an plus tard, elle occupait le poste de procureure dans le district judiciaire de Frontenac où elle était responsable de tous les dossiers de nature criminelle et pénale.

De retour au bureau du DPCP de Québec, M^{me} Rioux a traité les dossiers en matière de drogues et de criminalité organisée. À compter de 2019, elle est affectée aux dossiers relatifs aux crimes sexuels, aux abus et à la maltraitance envers les enfants.

M^{me} Rioux s'est aussi impliquée pendant plusieurs années dans les activités de financement de l'organisme Leucan.

M^{me} Sarah-Julie Chicoine a été nommée juge à la Chambre criminelle et pénale, à Québec, le 16 septembre 2020. Elle occupe le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite du juge **Claude Leblond**.

M^{me} Chicoine détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Admise au barreau en 1999, elle a commencé sa carrière au contentieux de la Ville de Sainte-Foy puis, à compter de 2000, a agi comme procureure aux poursuites criminelles et pénales. Elle s'est spécialisée, entre autres, dans les dossiers d'infractions sexuelles et de maltraitance envers les enfants.

Après un prêt de service au Service de police de la Ville de Québec, elle est revenue au bureau du DPCP de Québec où elle était responsable des dossiers impliquant des infractions relatives aux drogues. En 2019, M^{me} Chicoine a été nommée procureure en chef adjointe du bureau du DPCP de Québec.

Elle enseignait par ailleurs à la Faculté de droit de l'Université Laval ainsi qu'à l'École du Barreau du Québec. M^{me} Chicoine s'impliquait également dans sa communauté, notamment auprès de l'organisme Deuil-Jeunesse.

M. Claude Tremblay a siégé pendant plus de 33 ans à la Chambre de la jeunesse, à Baie-Comeau puis à Québec. Il a pris sa retraite le 13 mai 2020.

Vous avez assumé un rôle de pionnier en contribuant au succès de la transition entre le Tribunal de la jeunesse et la Cour comme nous la connaissons aujourd'hui. Vous avez toujours saisi l'occasion de nous rappeler les particularités de la fonction judiciaire lorsqu'elle s'exerce au bénéfice des enfants et de leur famille. Soulignons aussi votre apport à l'amélioration de la formation offerte aux juges en élargissant celle-ci aux réalités sociales qui influencent la société que nous servons.

M. Pascal Bérubé a pris la relève du juge Tremblay et a été nommé juge à la Chambre de la jeunesse, à Québec, le 16 septembre 2020. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Admis au barreau en 2007, il a exercé sa profession au Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale, après des passages d'une année auprès de l'Association coopérative d'économie familiale Rive-Sud et du CISSS Chaudière-Appalaches.

À de nombreuses occasions, M. Bérubé a agi comme conférencier et formateur tant pour ses pairs qu'au bénéfice du personnel des organismes des milieux scolaires et de la jeunesse.

M. Jean Lebel a été nommé juge à la Chambre de la jeunesse le 9 mai 2000. Il a pris sa retraite le 1^{er} janvier 2021.

Votre comportement a toujours été en phase avec les valeurs qui vous animent et que vous exprimez clairement. Il s'agit d'une authenticité qui mérite d'être soulignée. L'efficacité, l'énergie, la rigueur et l'humilité sont d'autres caractéristiques de la façon dont vous avez assumé votre fonction.

M^{me} Julie Vachon a pris la relève du juge Lebel et a été nommée juge à la Chambre de la jeunesse, à Québec, le 13 janvier 2021. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et a été admise au barreau en 1997. Elle a d'abord occupé les fonctions de substitut du procureur général au bureau de Montréal et d'avocate-recherchiste au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. De 1999 à 2010, elle a agi à titre d'avocate de la défense au Centre communautaire juridique de Montréal. En 2011, elle a été nommée directrice du bureau d'aide juridique. Depuis 2013, elle occupait la fonction de juge de la cour municipale de la Ville de Lévis.

M. Hubert Couture a été nommé juge le 18 août 1993 à la Chambre criminelle et pénale avec résidence à Saint-Joseph-de-Beauce. Il a pris sa retraite le 11 janvier 2021.

Nous retenons votre apport au développement de ce qui est essentiel à une institution judiciaire dynamique: notre collégialité. Vous l'avez fait en vous impliquant de manière significative au sein de la Conférence des juges et du Conseil de la magistrature du Québec. Votre générosité à l'égard de vos collègues démontre votre sensibilité. Votre rigueur au travail et votre souci d'efficacité ont permis de rendre aux justiciables des services de qualité durant toutes ces années.

M. Frank D'Amours a pris la relève du juge Couture et a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Saint-Joseph-de-Beauce, le 24 mars 2021. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et a été admis au barreau en 1998. Il a commencé sa carrière en pratique privée et, depuis 2004, il représentait le Service des poursuites pénales du Canada.

M. René de la Sablonnière a été nommé juge, à la Chambre criminelle et pénale à Québec, le 14 septembre 1992. Il a pris sa retraite le 8 août 2021.

Recevez toute la reconnaissance de la Cour pour le dévouement avec lequel vous avez assumé, pendant 29 ans, les responsabilités variées qui ont été les vôtres, que ce soit à titre de juge en chef associé ou à la coordination des activités judiciaires de la région Québec – Chaudière-Appalaches. Pendant 12 années, vous avez aussi démontré vos talents et aptitudes pour ce qui constitue le fondement même de notre fonction: juger et décider.

M. Jean-Philippe Robitaille a pris la relève du juge de la Sablonnière et a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale, à Québec, le 15 septembre 2021. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Il est admis au barreau en 1999. Il a commencé sa carrière à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales de Chicoutimi et, à compter de 2001, il a exercé sa profession au bureau de Québec. Au moment de sa nomination, M. Robitaille agissait comme procureur en chef adjoint par intérim au bureau de Québec.

M. Pierre Coderre a été nommé juge à la Chambre civile, avec résidence à Québec, le 14 février 2007. Il a pris sa retraite le 7 septembre 2021.

Les justiciables ont bénéficié de votre préoccupation constante pour « la personne derrière le litige » et le contexte dans lequel il est survenu. Vous avez aussi toujours eu le souci de faire bénéficier la Cour et vos collègues de vos idées créatives découlant de votre curiosité intellectuelle.

M^{me} Manon Gaudreault a pris la relève du juge Coderre et a été nommée juge à la Chambre civile, à Québec, le 15 septembre 2021. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et un certificat en administration de l'Université du Québec à Rimouski. Elle est admise au barreau en 1993. Elle a commencé sa carrière en pratique privée dans la région de L'Islet, d'abord à Montmagny, puis à Saint-Jean-Port-Joli.

M^{me} Gaudreault pratiquait principalement en droit civil et familial, mais aussi en droit municipal, criminel ainsi qu'en droit de la jeunesse. En 1999, on lui a confié la responsabilité de créer l'infrastructure requise pour la mise en place de la cour municipale de la MRC de L'Islet.

En 2008, elle s'est jointe au contentieux de Desjardins, Groupe d'assurances générales, où sa pratique se concentrait en droit civil, plus précisément en responsabilité civile et droit des assurances. À compter de 2011, M^{me} Gaudreault a agi comme directrice des affaires juridiques et recouvrement, tout en demeurant l'avocate responsable de mener certains dossiers.

Elle a enseigné à l'École du Barreau dans les matières de la responsabilité civile, de la représentation, de la preuve et des obligations. Cet enseignement s'est ajouté à celui qu'elle offrait au Cegap de Lévis-Lauzon en droit des assurances.

M. Thomas Jacques a été nommé à la Chambre criminelle et pénale, à Québec, le 7 avril 2021. Il occupe le poste laissé vacant à la suite du décès de la juge **Christine Gosselin**.

M. Jacques détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval et a été admis au barreau en 2000. Il a commencé sa carrière au sein du DPCP, où il pratiquait toujours sa profession à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales. M. Jacques s'est également impliqué dans l'enseignement et la formation, par exemple à l'École de formation professionnelle du Barreau, à la Faculté de droit de l'Université Laval ainsi qu'à l'École des poursuivants du DPCP.

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

M. Pierre Simard a été nommé juge le 4 mars 2009 et a siégé aux trois chambres de la Cour. Il a pris sa retraite le 5 mars 2021.

Le respect et l'amabilité sont les caractéristiques principales de vos relations avec vos collègues, certes, mais aussi celles que vous avez entretenues tout au long de votre carrière avec les membres de la communauté juridique. Nous reconnaissons et saluons votre attachement profond à notre institution.

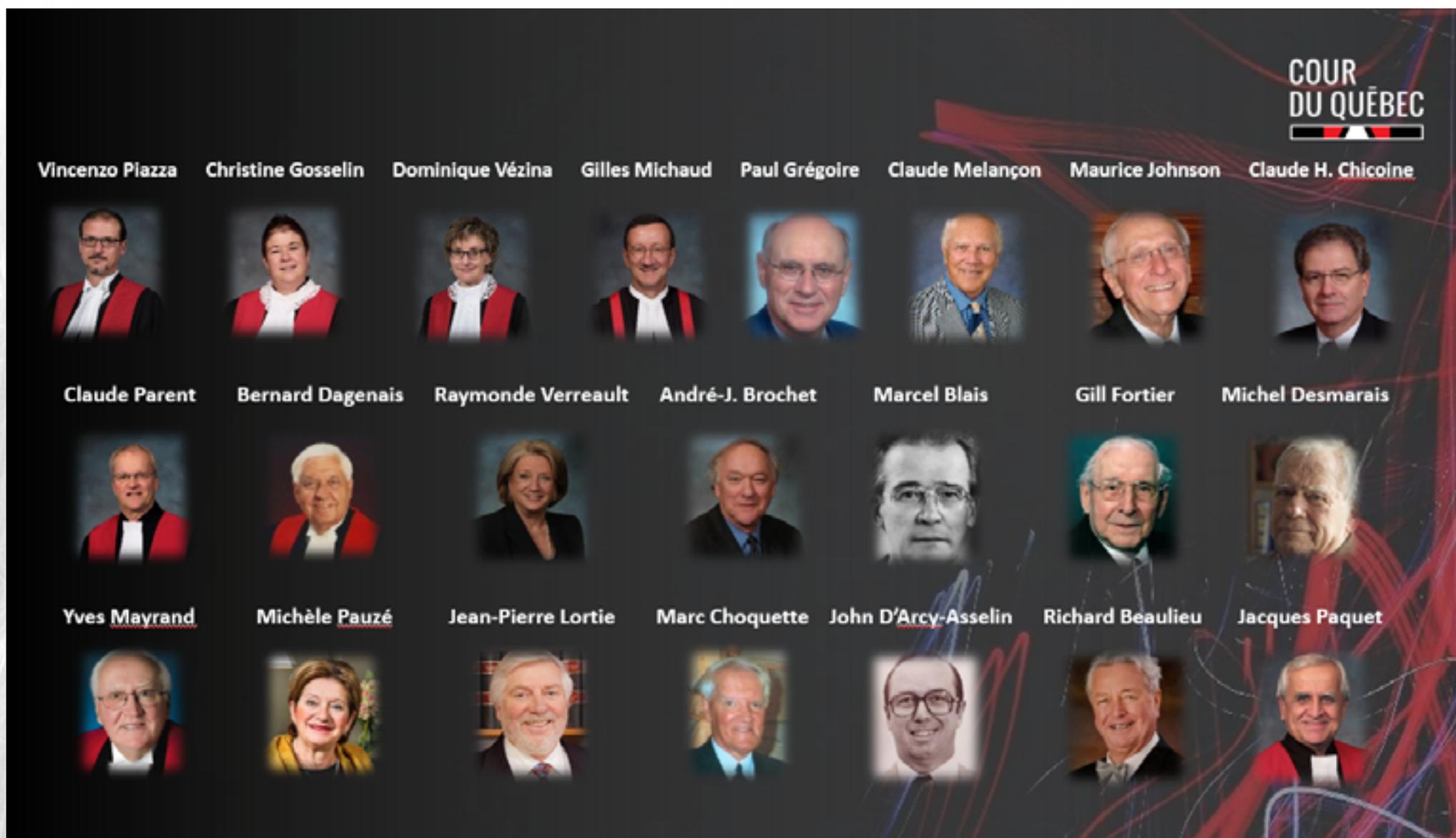
M. Jean-François Poirier a pris la relève du juge Simard et a été nommé juge à la Chambre civile ainsi qu'à la Chambre criminelle et pénale, avec résidence à Roberval, le 10 mars 2021. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec. Admis au barreau en 2004, il a commencé sa carrière en pratique privée au sein du cabinet Cain Lamarre, à Chicoutimi. M. Poirier y exerçait toujours sa profession, au moment de sa nomination, à titre de propriétaire, membre et responsable du comité exécutif régional ainsi que de responsable national du groupe de pratique, responsabilité et assurance. Il est spécialisé en litige civil et commercial.

M. Poirier a été bâtonnier du Saguenay – Lac-Saint-Jean en 2019-2020. Il a également agi à titre de chargé de cours au département des Sciences économiques et administratives et au module d'ingénierie de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a prononcé plusieurs conférences et rédigé diverses chroniques juridiques pour le journal *Le Quotidien*.

Les juges décédés

Au cours des derniers mois, trois collègues de la Cour du Québec sont décédés alors qu'ils étaient toujours en fonction à titre de juges puînés, soit M. Vincenzo Piazza ainsi que M^{mes} Christine Gosselin et Dominique Vézina. La pandémie nous a privés de la possibilité d'honorer leur mémoire, selon la tradition de notre institution, lors d'une cérémonie.

Nous souhaitons ici manifester la reconnaissance profonde de la Cour du Québec pour la contribution à notre institution judiciaire de ces collègues, mais aussi de tous les juges retraités décédés au cours des deux dernières années.



M. Vincenzo Piazza a été nommé juge de la Cour du Québec le 14 janvier 2015 à la Chambre civile de Montréal. Il a également siégé à la Division administrative et d'appel de la Cour du Québec.

M. Piazza est décédé le 17 novembre 2019 à l'âge de 49 ans.

D'une rigueur intellectuelle exceptionnelle, M. Piazza était un collègue apprécié de ses pairs et de la communauté juridique. Généreux, il était toujours prêt à aider ses collègues en partageant ses réflexions, de façon constructive et avec le plus grand respect pour l'indépendance judiciaire de chacun.

M^{me} Christine Gosselin a été nommée juge de la Cour du Québec le 18 octobre 2012 et a siégé à la Chambre criminelle et pénale de la région Québec – Chaudière-Appalaches.

M^{me} Gosselin est décédée le 22 septembre 2020 à l'âge de 54 ans.

Les juges de la Cour du Québec retiennent le souvenir d'une femme énergique, combative, dédiée à sa fonction et d'une authenticité inspirante.

M^{me} Dominique Vézina a été nommée juge de la Cour du Québec le 29 janvier 2014 et a siégé à la Chambre civile de la région de Montréal.

M^{me} Vézina est décédée le 11 novembre 2020 à l'âge de 56 ans.

Nous avons en mémoire la loyauté, l'enthousiasme, la collégialité et la résilience de la juge Vézina, une femme remarquable et engagée, au franc-parler et au sens de l'humour mordant.

Nous désirons également rendre hommage à **M. Gilles Michaud**, nommé juge de paix magistrat le 4 mai 2005, lorsque cette charge judiciaire a été créée. Il a agi comme juge de paix magistrat suppléant à compter de 2014.

M. Michaud est décédé le 26 décembre 2020 à l'âge de 72 ans.

L'annonce du décès de M. Michaud a été l'occasion pour plusieurs collègues de souligner son grand attachement et son dévouement pour sa fonction. Nous conserverons aussi le souvenir d'un homme positif, bon et serein. Un homme de cœur et passionné qui a donné le meilleur de lui-même pour la Cour du Québec.

M. Paul Grégoire a été nommé juge de la Cour du Québec le 11 mai 1983 et a siégé à la Chambre de la jeunesse à Joliette. Il a pris sa retraite le 30 décembre 2006.

M. Grégoire est décédé le 23 décembre 2019 à l'âge de 75 ans.

M. Claude Melançon a été nommé juge de la Cour du Québec le 22 mai 1996 et a siégé à la Chambre criminelle et pénale ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse à Laval et à Saint-Jérôme. Il a pris sa retraite le 3 mai 2011.

M. Melançon est décédé le 13 janvier 2020 à l'âge de 78 ans.

M. Maurice Johnson a été nommé juge de la cour municipale de Montréal le 1^{er} mai 1967 et a siégé à la Cour des sessions de la paix à compter du 3 novembre 1969. Il a pris sa retraite en 1999.

M. Johnson est décédé le 24 janvier 2020 à l'âge de 91 ans.

M. Claude H. Chicoine a été nommé juge à la Cour du Québec le 9 mai 1990. Il a siégé à la Chambre civile et a assumé les responsabilités de coordonnateur adjoint et de coordonnateur en Montérégie. Il a pris sa retraite le 21 juillet 2010.

M. Chicoine est décédé le 25 avril 2020 à l'âge de 76 ans.

M. Claude Parent a été nommé juge de la Cour du Québec le 19 avril 1995 et a siégé à la Chambre criminelle et pénale de Montréal dont il a également coordonné les activités judiciaires. Il a cessé d'exercer ses fonctions en 2016.

M. Parent est décédé le 7 décembre 2020 à l'âge de 69 ans.

M. Bernard Dagenais a été nommé juge à la Cour provinciale le 13 décembre 1978. Il a siégé pendant 24 ans à la Chambre civile et à la Chambre criminelle et pénale à Gatineau. Il a de plus coordonné les activités de la Cour en Outaouais de 1991 à 1997. Il a pris sa retraite le 30 décembre 2002.

M. Dagenais est décédé le 4 janvier 2021 à l'âge de 88 ans.

M^{me} Raymonde Verreault a été nommée juge à la cour municipale de Montréal le 10 octobre 1986. À compter du 10 décembre 1992, elle a siégé à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. Le 23 novembre 1993, elle est devenue juge en chef de la cour municipale de la Ville de Montréal et a occupé ce poste pendant huit ans. Le 12 décembre 2001, elle revient à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec jusqu'à son départ à la retraite, le 18 février 2008.

M^{me} Verreault est décédée le 9 janvier 2021 à l'âge de 82 ans.

M. André-J. Brochet a été nommé juge à la Cour du Québec le 19 janvier 2005 et a siégé à la Chambre civile de la région de Québec – Chaudière-Appalaches. Il a pris sa retraite le 2 avril 2016.

M. Brochet est décédé le 2 avril 2021 à l'âge de 74 ans.

M. Marcel Blais a été nommé juge de la Cour provinciale le 12 octobre 1976 et a siégé pendant 21 ans à Saint-Joseph-de-Beauce jusqu'à son départ à la retraite le 12 octobre 1997.

M. Blais est décédé le 21 mai 2021 à l'âge de 93 ans.

M. Gill Fortier a été nommé juge de la Cour provinciale le 28 septembre 1970. Il a agi à titre de coordonnateur, puis de juge en chef adjoint de la Chambre civile entre les années 1988 et 1992. M. Fortier a aussi présidé la Conférence des juges du Québec. Il a pris sa retraite le 31 décembre 1995.

M. Fortier est décédé le 17 juillet 2021 à l'âge de 94 ans.

M. Michel Desmarais a été nommé juge de la Cour provinciale le 17 avril 1985 et a siégé pendant 16 ans à Montréal jusqu'à son départ à la retraite le 30 décembre 2001.

M. Desmarais est décédé à l'âge de 87 ans.

M. Yves Mayrand a été nommé juge à la Cour des sessions de la paix en 1972, puis juge en chef de cette cour en 1978, avant de siéger à la Cour supérieure du Québec à compter de 1984.

M. Mayrand est décédé le 15 septembre 2021 à l'âge de 86 ans.

M^{me} Michèle Pauzé a été nommée juge de la Cour du Québec le 24 octobre 1991. Elle a exercé pendant près de 23 ans à la Chambre civile dans le district de Joliette, puis dans celui de Montréal. En 2010, elle a été nommée présidente du Tribunal des droits de la personne après en avoir été membre à compter de 2003. Elle a pris sa retraite en 2014.

M^{me} Pauzé est décédée le 20 septembre 2021 à l'âge de 72 ans.

M. Jean-Pierre Lortie a été nommé juge de la Cour provinciale le 28 août 1985. Il a siégé à la Chambre de l'expropriation jusqu'en octobre 1998, pour ensuite exercer à la Chambre criminelle et pénale à Montréal jusqu'à son départ à la retraite en 2007.

M. Lortie est décédé le 22 septembre 2021 à l'âge de 75 ans.

M. Marc Choquette a été nommé juge de la Cour des sessions de la paix en 1971. Entre les années 1980 et 1986, il a occupé la fonction de coordonnateur de cette cour pour le district d'appel de Québec. Il a, par la suite, siégé à la Chambre criminelle et pénale jusqu'à sa retraite le 31 décembre 1996.

M. Choquette est décédé le 11 octobre 2021 à l'âge de 92 ans.

M. John D'Arcy-Asselin a été nommé juge de la Cour des sessions de la paix, le 14 décembre 1977, pour ensuite exercer à la Chambre criminelle et pénale à Montréal jusqu'à son départ à la retraite le 22 septembre 1999.

M. D'Arcy-Asselin est décédé le 1^{er} novembre 2021 à l'âge de 92 ans.

M. Richard Beaulieu a été nommé juge de la Cour provinciale le 15 décembre 1973. Il a par la suite siégé à la Chambre civile, à Québec, jusqu'à son départ à la retraite en 1999.

M. Beaulieu est décédé le 2 décembre 2021 à l'âge de 91 ans.

M. Jacques Paquet a été nommé juge à la Cour du Québec le 19 décembre 2001 et a siégé à la Chambre civile à Montréal, dont il a également été juge coordonnateur adjoint de 2003 à 2005. Il a pris sa retraite en décembre 2016.

M. Paquet est décédé le 9 décembre 2021 à l'âge de 73 ans.



COUR DU QUÉBEC



Cette publication a été rédigée et produite
par le Bureau de la juge en chef de la Cour du Québec
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15, Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone: 418 649-3424

Dans le présent document,
le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Cour du Québec, 2022
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2022
Bibliothèque du Canada
ISBN: 978-2-550-91754-0 (pdf)